Acte publié et certifié exécutoire le 29/07/2025

DECISION DU MAIRE

n° 2025/ 073/2504

Objet : Dates de fermetures 2026 de la crèche Li Esquiròu

MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la décision 2024/055/2396 du 17 juillet 2024, approuvant la modification de l'annexe de 2 du règlement intérieur de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Li Esquiròu » et portant sur les dates de fermeture pour l'année 2025 ;

Considérant la nécessité d'actualiser l'annexe 2 pour fixer les dates de fermeture de l'établissement précité pour l'année 2026 ;

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : de modifier l'annexe 2 du règlement intérieur de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Li Esquiròu », en fixant les dates de fermetures de l'établissement pour l'année 2026 comme suit :

- Lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 (Noël)
- Lundi 23 février au dimanche 1er mars (Hiver)
- Lundi 6 avril (lundi de Pâques)
- Lundi 20 avril au dimanche 26 avril (Printemps)
- Vendredi 1er mai (Fête du travail)
- Vendredi 8 mai (Victoire 1945)
- Jeudi 14 mai (Ascension)
- Vendredi 15 mai (pont de l'Ascension)
- Lundi 25 mai (lundi de Pentecôte)
- Mardi 14 juillet (Fête nationale)
- Lundi 3 aout au vendredi 21 aout (Eté)
- Lundi 24 et mardi 25 aout (Journées pédagogiques)
- Mercredi 11 novembre (Armistice)
- Lundi 21 décembre 2026 au 4 janvier 2027 (Noël)

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée aux parents, intervenants et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 15 JUIL. 2025
Le Maire,
Amapola VENTRON

MAIRIE DE CABRIES BOUCHES-DU-RHONE 13480

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20250715-DEC_2025_073-DE
Date de télétransmission : 21/07/2025
Date de réception préfecture : 21/07/2025